

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022003 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/01/2022

Objet : TRANSFORMATION DE POSTE

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 06/01/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2022-003 Transformation de poste.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20220106-2022003-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/01/2022



DÉLIBÉRATION N° 2022-003

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 3 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, au jour du trois janvier à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 30 décembre 2021.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Etaient excusés : BAYLAC Sandrine

OBJET : TRANSFORMATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

À la suite du départ à la retraite du responsable du magasin petit matériel du grade de sergent, le service a retenu la candidature d'un agent de maîtrise pour lui succéder.

Aussi, il est proposé la transformation d'un emploi du grade de sergent en un emploi du grade d'agent de maîtrise.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

APPROUVENT la transformation de poste proposée

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.